

Question 3. L'existence d'asymétrie d'information

Synthèse élève

Le marché est défaillant en présence d'asymétrie d'information. C'est une situation dans laquelle deux agents qui effectuent une transaction économique n'ont pas le même niveau d'information sur le produit échangé. L'aléa moral et la sélection adverse sont deux conséquences de ces asymétries.

- La **sélection adverse** apparaît notamment sur un marché lorsque les consommateurs ne disposent pas de toute l'information sur la qualité du bien qu'ils désirent acheter, contrairement aux vendeurs. C'est le cas, par exemple, de la vente des voitures d'occasion. Ils seront alors conduits à prendre des décisions contraires à ce qu'ils recherchaient au départ. Cette sélection adverse peut même dans des cas extrêmes, mener à l'absence d'équilibre et entraîner la disparition d'un marché. Dans l'incertitude, les acheteurs, en effet, sont poussés à demander un prix moyen, plus bas que le prix proposé, ce qui entraînera le retrait des bonnes voitures par les vendeurs, et augmentera la mise sur le marché des mauvaises, accentuant encore la méfiance, et ce, jusqu'à la fin de toute transaction sur le marché. En situation d'asymétrie d'information sur la qualité des produits, le prix ne joue donc plus correctement son rôle de signal.
- L'**aléa moral** représente le risque qu'un agent, une fois le contrat signé, modifie son comportement en devenant plus imprudent ou en cherchant à profiter de la situation par exemple. Le marché de l'assurance en particulier est exposé à ce danger, surtout lorsqu'il est difficile ou impossible de contrôler la prise de risque de l'assuré. Ainsi, se sachant protégé par une assurance, un conducteur automobile peut adopter une conduite risquée, un patient augmenter plus que nécessaire ses frais médicaux...

Pour éviter ces conséquences nuisibles à l'activité économique, les pouvoirs publics peuvent obliger les agents à fournir un certain nombre d'informations (rôle des labels et des réglementations), ou mettre en place des incitations pour respecter le contrat (franchises médicales). Dans certains cas, ils peuvent aussi choisir d'assurer eux-même les personnes (assurance chômage, prêts étudiants...).